



Virement arrêté par ma banque sans mon autorisation HELP URGENT

Par **jere79**, le **07/12/2008 à 23:10**

Bonjour,

Alors je vous explique ma situation,
J'ai emprunté de l'argent à une amie et j'ai fait établir un virement automatique par ma banque jusqu'en 2009 sur le compte de celle-ci pour la rembourser. Hier mon amie m'appelle en m'affirmant que depuis 6 mois ma banque n'effectue plus ce virement. Je n'ai en aucun cas fait annuler ce prélèvement ou autre donc conclusion la banque a arrêté de faire ce virement sans mon autorisation. A-t-elle le droit de faire ça? Et que puis-je faire??? Surtout qu'aujourd'hui je me retrouve à devoir payer 6 mois d'un seul coup et de plus mon amie me pense malhonnête. Merci de me répondre au plus vite.

Par **psychollama**, le **07/12/2008 à 23:37**

Bonsoir jere,

Le mieux dans ce cas est de prendre contact avec votre banque. Sans explications de leur part, vous ne saurez pas quoi faire de toutes façons. Avant d'envisager une action, essayez de dialoguer avec eux. Il se peut que votre demande ait été perdue, cela n'est pas impossible.

Bon courage

Par **Patricia**, le **08/12/2008 à 19:26**

Bonsoir,

Le mieux est d'envoyer une LR/AR à votre conseiller financier en lui demandant de stopper définitivement ces virements automatiques (préciser montant, date des prélèvements et date de la dernière échéance).

Envoyer un chèque mensuel directement à votre amie, vous aurez ainsi une trace de paiement.

Bizarre que 6 mois après de non règlement, vous ne vous êtes pas rendu compte de par vous

même que ces virements n'apparaissaient plus dans vos débits ...

Les banques n'obligent pas leurs clients à pointer leurs relevés de comptes mensuels, mais ne l'interdisent pas non plus ...

Cordialement